

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires – année 2017

Rapporteur : Isabelle Drancy

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015 a introduit des nouveautés dans la tenue et les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Les principales nouveautés sont les suivantes : désormais la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Enfin ce rapport doit donner lieu à un débat et il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2016

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2016 ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'examen du compte administratif qui interviendra le 29 mars prochain, dans la même séance de conseil municipal que le vote du budget 2017. Toutefois, il est dès à présent possible, au vu des résultats connus à ce jour, d'en dresser les principaux traits.

Comme chaque année, l'appréhension de l'état de santé financier de la Ville se fait à travers l'analyse et l'évolution des deux éléments suivants :

- l'endettement,
- la capacité d'autofinancement.

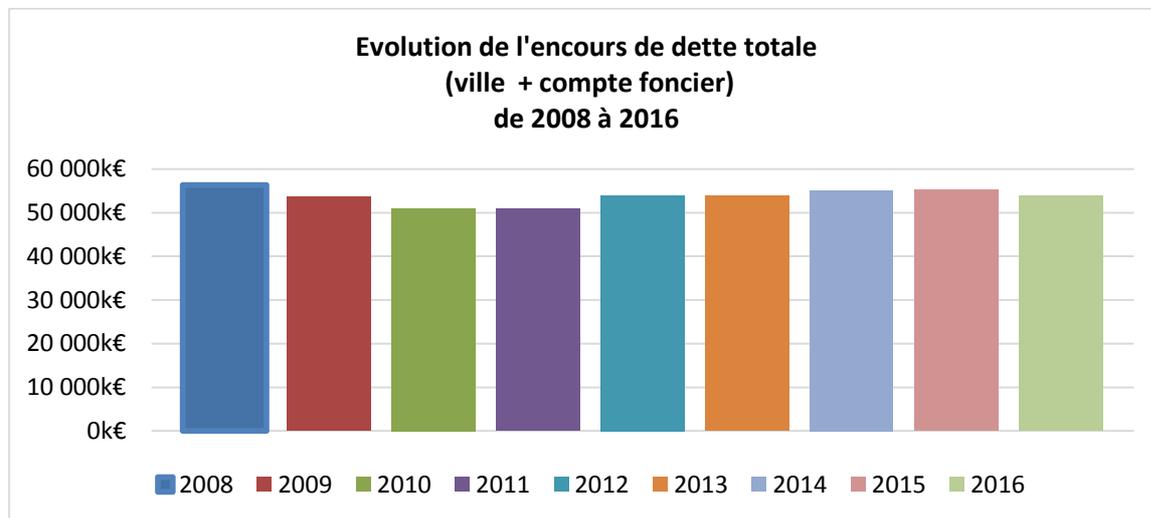
L'endettement

La dette consolidée pour les équipements communaux s'élève au 31 décembre 2016 à 46,6 M€ (contre 56,4 M€ au 31 décembre 2008).

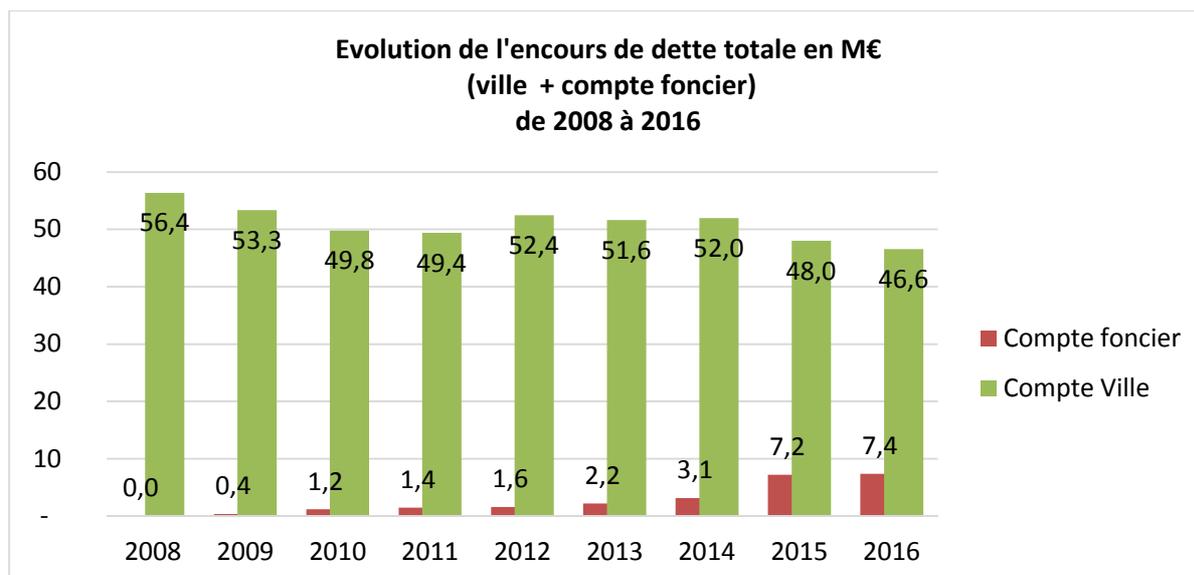
Il faut ajouter à cela la dette pour compte foncier qui a vocation à être remboursée rapidement. En effet, ces emprunts destinés à assurer le portage financier de l'acquisition de terrains dans le cadre d'opérations d'aménagement ont vocation à être remboursés avant terme puisque les terrains seront revendus aux aménageurs et le produit de la vente sera utilisé pour rembourser ces emprunts par anticipation. L'encours en est de 7,3 M€.

Comme nous nous y étions engagés, la dette n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008. La ville de Sceaux a réduit entre 2008 et 2011 son niveau d'investissement et a pu se passer d'emprunter alors que les taux d'intérêt et les marges bancaires étaient très élevés pendant cette période. La dette a légèrement remonté entre 2011 et 2016, tout en restant inférieure au niveau de 2008.

La Ville a en effet fait le choix de recourir, sans tabou, de manière significative à l'emprunt pour financer ses investissements, les taux et les marges étant historiquement bas, afin de maintenir son bon niveau d'équipement et la qualité de ses services publics, afin de conforter sa politique de maîtrise foncière et d'entretenir son patrimoine.



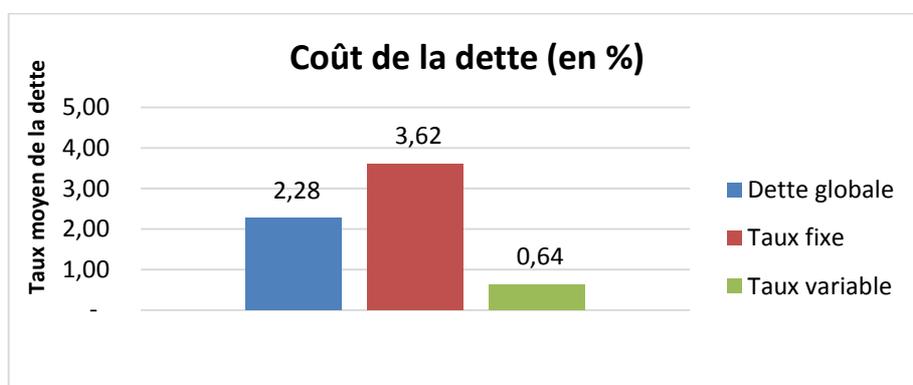
L'effort d'équipement de la ville est du reste illustré en ce début d'année par l'acquisition de la propriété dite « château de l'Amiral » et son ouverture ponctuelle au public depuis le jeudi 23 février pour accueillir les rencontres de « Parlons ensemble du centre-ville », rencontres qui auront lieu pendant un mois afin de recueillir l'avis des habitants pour faire évoluer le centre-ville de Sceaux. Cette acquisition permet d'engager de nouvelles réflexions sur l'aménagement du secteur de la place du Général de Gaulle et de ses abords, réflexions qui pourront s'inscrire dans le contexte des initiatives de la métropole du Grand Paris (MGP) qui vise à faire émerger des projets innovants sur le territoire de la petite couronne et de Paris.



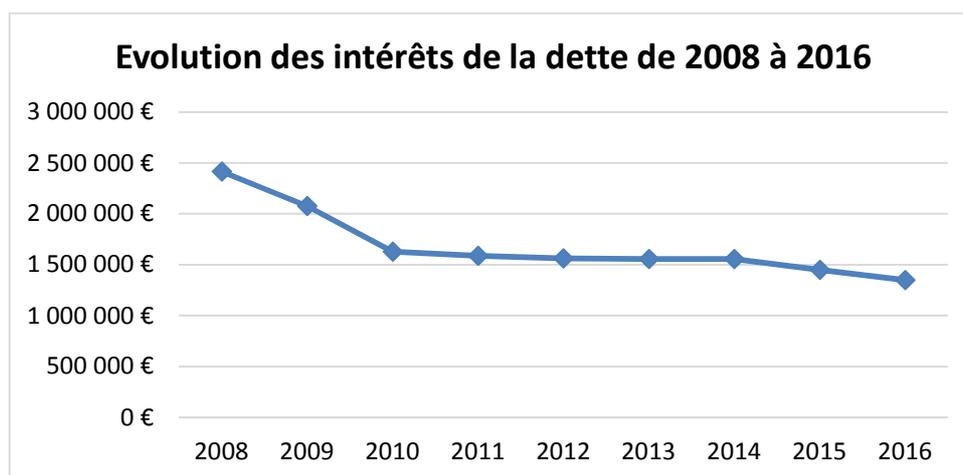
La Ville ne possède aucun emprunt structuré ou « toxique » et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (54,4 % fixe et 45,6 % variable), afin de bénéficier des baisses des taux courts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. A ce titre, **la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêts** – comme elle en a bénéficié au cours des quinze années précédant la crise de 2008 - grâce au choix stratégique de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels. Depuis août 2014, certains index ont même atteint des taux d'intérêts négatifs sur les marchés financiers (l'éonia depuis le 28 août 2014, l'euribor 3 mois depuis le 21 avril 2015 et l'euribor 6 mois depuis le 6 novembre 2015).

Pour information, sur les marchés financiers, l'euribor 12 mois s'établit au 1^{er} janvier 2017 à - 0,082% (contre + 0,060% en 2016, 0,325% en 2015, 1,947% en 2011 et 3,049 % au plus fort de la crise de l'automne 2008).

Sur cette base, le coût de la dette (taux moyen en %) reste très faible, à 2,28% au 31 décembre 2016.



Le volume des intérêts diminue de 80 k€ en 2016, pour s'établir à environ 1 300 000 € (contre environ 1,4 M€ en 2015, 1,5 M€ en 2014, 1,5 M€ en 2011 et 2,4 M€ en 2008).



La capacité d'autofinancement

Selon les chiffres provisoires :

- le résultat comptable 2016 de la Ville devrait s'élever à 649 k€ (pour mémoire, il s'établissait à 2 036k€ en 2015, 1 060k€ en 2014, 1 246k€ en 2013, 140k€ en 2012)
- en conséquence, la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2016 devrait se situer autour de 2 M€¹ (contre : 3,3 en 2015 ; 2,5 en 2014 ; 2,6 en 2013 ; 2,4 en 2012)

L'obtention d'un résultat d'exploitation à hauteur de 649 k€, largement positif mais en baisse par rapport à 2015, est dû d'une part à une prévision budgétaire 2016 faite au plus juste (ainsi, chaque ligne budgétaire, tant en dépense qu'en recette, dégage peu de disponible après exécution) et d'autre part à la nécessité de financer des dépenses non prévisibles au budget et à des recettes en baisse par rapport aux estimations.

Ainsi, par rapport à la prévision budgétaire initiale :

- + 103k€ de contribution complémentaire et facultative à Vallée Sud- Grand Paris, suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 17 novembre 2016 ;
- + 294 k€ de dépenses de personnel dans le domaine de l'Action éducative et de la jeunesse : heures supplémentaires d'animateurs pour les NAP (nouvelles activités périscolaires) suite à leur passage en rythme de croisière, avec le choix affirmé d'un fort niveau de qualité de service, élargissement des horaires d'ouverture de la Rotonde (liée à des besoins des jeunes accueillis par cette structure), augmentation du nombre d'ATSEM (suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire), ouverture de plusieurs classes supplémentaires d'études dirigées (suite à l'augmentation importante constatée du nombre d'enfants inscrits en 2016) ;
- + 90 k€ de dépenses de personnel liés à des congés maternité ou longue maladie plus importants que prévus au budget, compensés en partie par une hausse des recettes de remboursement d'assurance du personnel ;
- - 122 k€ de pertes de produits d'impôts suite à des notifications erronées de bases prévisionnelles par la DGFIP sur l'état 1259 Com en mars 2016 (non prise en compte par l'administration d'Etat des retours à exonération des veuves à faible revenu).

Enfin, la Ville a contribué en 2016 à hauteur de 554 k€ au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), au même niveau que 2015, et a vu sa dotation globale de fonctionnement amputée de 703 k€ par rapport à 2015

Malgré ce contexte économique et financier difficile, la qualité de la gestion (économies de gestion, suivi attentif des rentrées de recettes) aura permis de dégager une capacité d'autofinancement de 2M€ en 2016.

¹ Cumul des dotations aux amortissements et du résultat comptable de l'exercice, hors résultats reportés.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2017

Les projections macro-économiques en ce début d'année 2017 tablent sur une croissance mondiale 2017 estimée à 3,4% et une croissance française 2017 estimée à 1,3%. La loi de finances 2017 est quant à elle fondée sur une hypothèse de croissance de +1,5%. Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une remontée progressive de l'inflation, suivant la remontée des prix du pétrole. Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 0,8% et d'un taux de croissance de 1,5% pour 2017, l'objectif de réduction du déficit public fixé dans la loi de finances 2017 est de 2,7% du PIB, objectif auquel les collectivités locales sont encore très largement « associées ».

Après une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliards d'euros instituée par la loi de finances de 2012, une baisse 3,67 milliards d'euros en 2015 et 2016 institué par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019, cette baisse sera de 2,63 milliards d'euros en 2017.

Cette baisse est presque entièrement supportée par la dotation globale de fonctionnement (DGF). Rappelons que la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci. **En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune** ; ces dotations, qui ne cessent de diminuer, **ne représentent plus actuellement que 8% des recettes de fonctionnement de la Ville**. La réforme d'ampleur envisagée de la répartition de la DGF n'entrera pas en vigueur en 2017 et sera inscrite dans un texte de loi spécifique. Quoiqu'il en soit, cette réforme risque également de ne pas être favorable à Sceaux.

En 2017, l'architecture générale de la DGF reste inchangée mais le nouveau mode de calcul de l'« écrêtement » (sur la totalité des recettes et non plus sur le seul montant de DGF) impacte très négativement la ville de Sceaux. Ainsi, si la ponction faite sur la DGF via la contribution au redressement des finances publiques diminue de 50%, l'écrêtement, lui, augmente de 200%, ce qui conduit à une baisse globale estimée de la DGF en 2017 à même hauteur de celle enregistrée en 2016 (- 635k€).

La ponction opérée sur les recettes des collectivités territoriales est totalement disproportionnée et sans lien avec le niveau de dotation. Certaines collectivités se voient ponctionner une part de leurs compensations fiscales ou de leurs produits fiscaux car leur DGF n'est pas assez élevée pour absorber le prélèvement. Cette ponction ampute fortement l'épargne brute des collectivités - alors même que la plus grande part du déficit et de la dette publics est due à l'Etat et que les collectivités réalisent plus de 70% de l'investissement public – et provoque une diminution importante des investissements.

Enfin, Sceaux est membre, depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VS-GP), au sein de la Métropole du Grand Paris. Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VS-GP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, à savoir :

- ✓ l'eau et l'assainissement
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi
- ✓ la politique de la ville
- ✓ la construction et l'aménagement des équipements culturels et sportifs
- ✓ les moyens de transports locaux
- ✓ le plan climat énergie
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU), et, depuis la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en janvier dernier, le droit de préemption urbain, retirés aux villes.

L'EPT et les communes membres disposent d'un délai de deux ans (jusqu'au 1er janvier 2018) pour déterminer les compétences qui seront « d'intérêt territorial », parmi :

- ✓ les équipements culturels et sportifs
- ✓ l'action sociale.

La création de la MGP et de l'EPT a un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des reversements de ressources effectuées via le « fonds de compensation des charges territoriales » : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire.

Ainsi, en 2016, Sceaux sert d'intermédiaire :

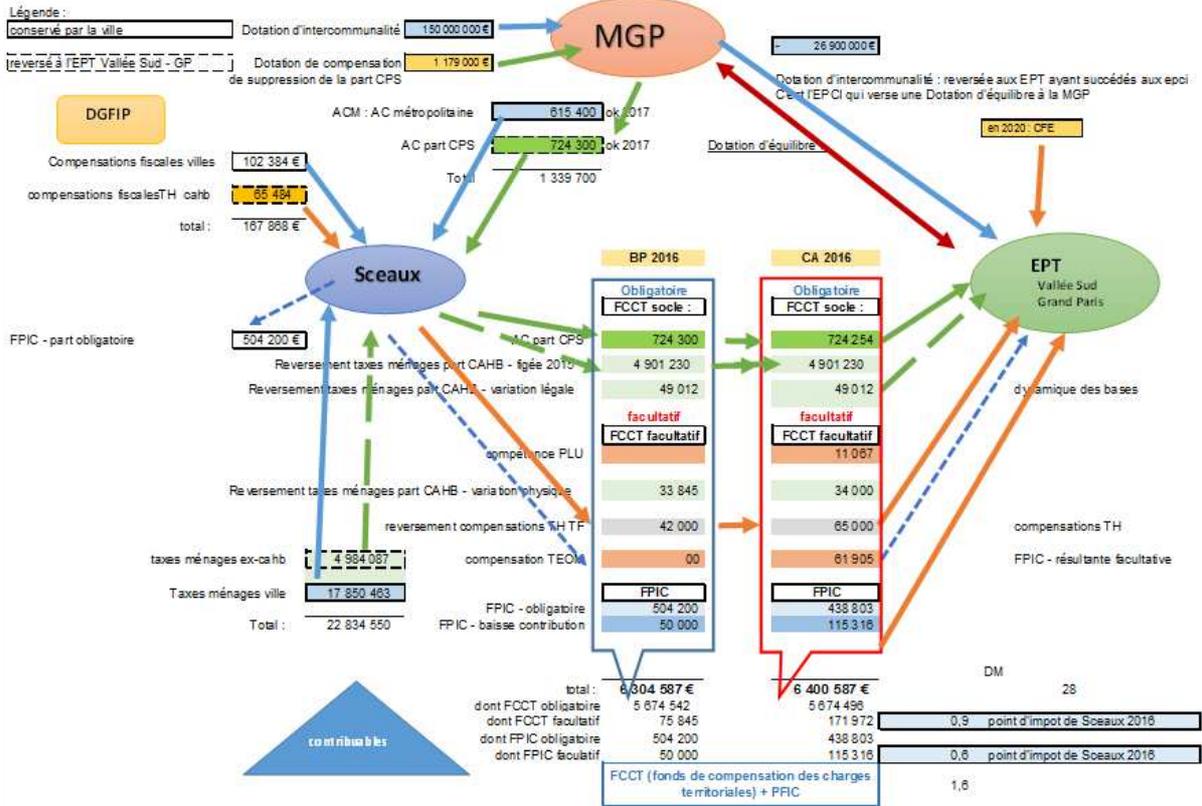
- ✓ pour le reversement des impôts ménages initialement perçus par la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB). A ce titre, la Ville a perçu 4,9 millions d'euros de taxe d'habitation et taxe foncière en plus de ses produits fiscaux et les a ensuite reversés à VS-GP ;
- ✓ pour le reversement de la dotation compensation « part salaire » initialement perçue par la CAHB. A ce titre, la Ville a perçu 724 k€ de la part de la Métropole du Grand Paris et les a reversés à VS-GP.

En plus de ces reversements, la ville a versé 11 k€ à VS-GP au titre de la compétence PLU transférée, soit un total de 5,6 millions de recettes versées à l'EPT à titre obligatoire. S'ajoutent à ces 5,6 millions d'euros, un abondement supplémentaire de 171 k€ versés en 2016 au vu de la situation financière difficile de VS-GP ainsi qu'une contribution au FPIC versée par l'EPT de 115 k€.

Le coût net de l'intégration de la CAHB dans VS-GP crée ainsi une dépense nouvelle nette de 286 k€ sur le budget 2016 de la Ville.

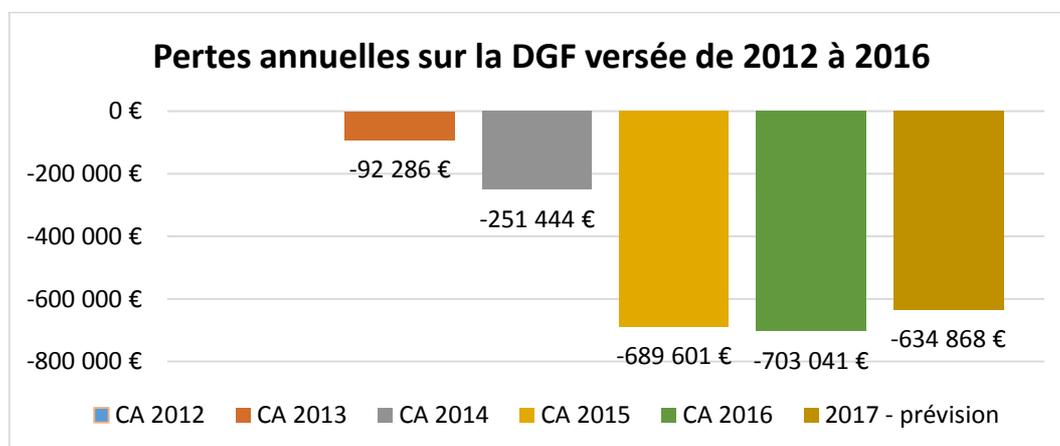
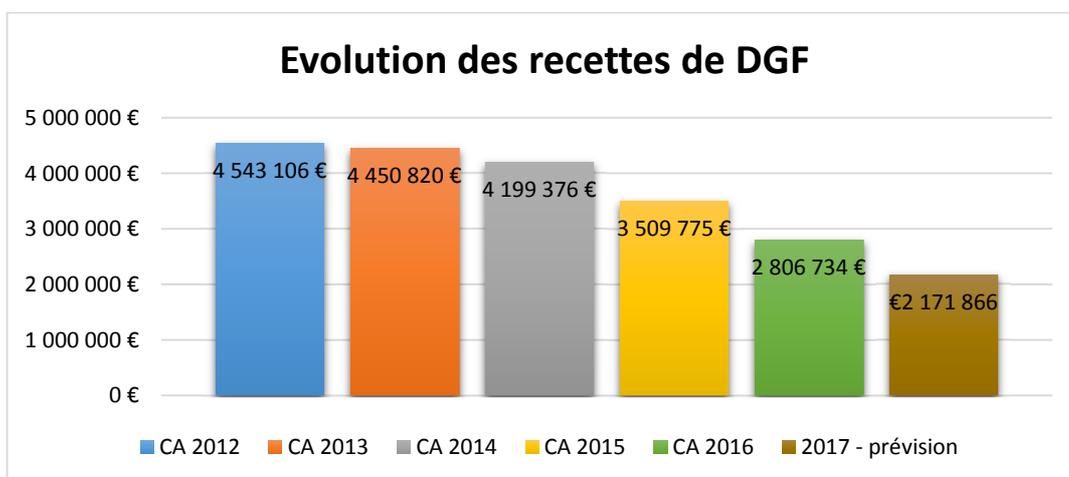
Le montant de la contribution 2017 de la ville au titre du FFCT est estimé au total à 5,9 millions d'euros.

2016 : FLUX FINANCIERS ENTRE LA VILLE DE SCEAUX, LA MGP ET L'EPT VALLEE SUD-GRAND PARIS



Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale

Malgré l'annonce officielle faite par le Président de la République lors du 99^{ème} congrès des maires (juin 2016) de la diminution de moitié de la « ponction sur la DGF » au titre de la contribution au redressement des finances publiques », la baisse de la DGF pour la ville de Sceaux est estimée à - 635k€, comparable à celle enregistrée en 2016 (-703k€). En effet, le nouveau mode de calcul de l'écrêtement (qui est désormais plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement, au lieu de 3% du montant de la dotation forfaitaire N-1) le fait augmenter de 200% entre 2016 et 2017 pour Sceaux. **Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 450 k€ à 2 172 k€ entre 2013 et 2017, soit une baisse de 50% en 4 ans d'une recette qui représentait 15% des ressources locales en 2013.** Cette perte de recettes représente l'équivalent de près de 13 points d'impôts !



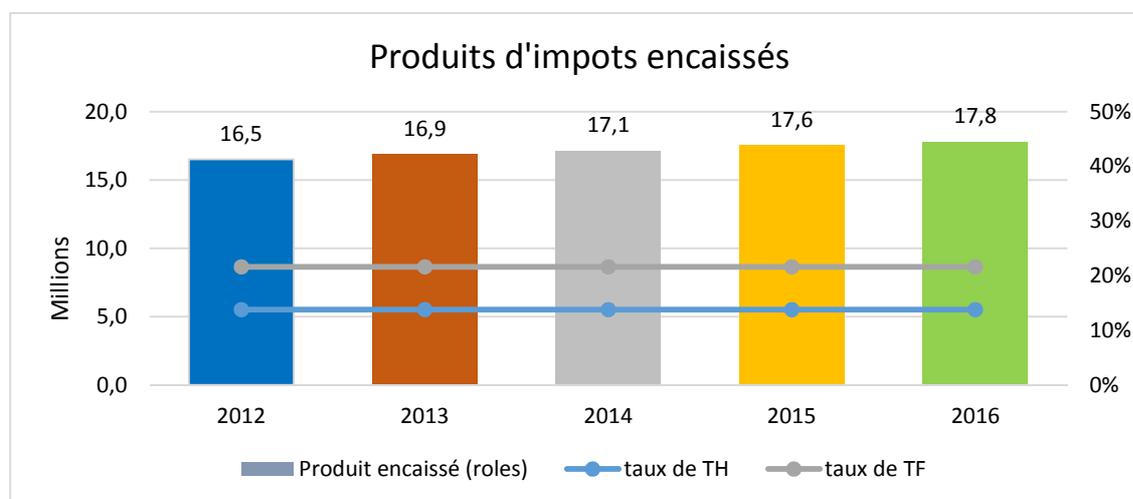
L'abondement des dotations de péréquation est également financé par une **diminution des compensations d'exonérations fiscales** qui jouent le rôle de variables d'ajustement du budget de l'Etat. La loi de finances pour 2017 prévoit une baisse de ces compensations d'environ 22% par rapport à 2016. Sceaux est concernée de manière significative par cette mesure. En effet, du fait du conventionnement des 691 logements vendus par ICADE à l'organisme HLM « Hauts de Seine Habitat », la Ville ne perçoit plus depuis 2011 de taxe foncière sur ces logements. En contrepartie, elle perçoit une compensation versée par l'Etat qui diminue chaque année en raison de l'application de coefficients de minoration votés annuellement en loi de finances.

Cette perte de taxe foncière d'environ 360 k€ par an a été compensée par l'Etat à hauteur de 213 k€ en 2012, de 184 k€ en 2013, de 147 k€ en 2014, de 98 k€ en 2015, de 83 k€ en 2016 et est estimée à 69 k€

en 2017. La perte cumulée s'élève donc à 794 k€ sur 6 ans et s'accroît tous les ans jusqu'à son extinction probable.

La progression des **bases fiscales** en 2017 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale, fixée à + 0,4 % pour 2016 (contre +1% en 2016, +0,9% en 2015 et 2014, + 1,8 % en 2013). A partir de 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle mais en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois.

L'augmentation physique des bases restera très limitée : Sceaux reste en effet une ville où l'on construit peu, et où la population stagne. Avec quelques logements familiaux nouveaux par an et un nouveau immeuble collectif tous les 2/3 ans, les bases fiscales restent quasi stationnaires. L'augmentation physique des bases pour 2017 est estimée à moins de 1 %, compte tenu essentiellement des extensions de maisons, des constructions de maisons individuelles et de l'entrée en taxation de l'immeuble neuf de la rue des Clos Saint Marcel.



La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette politique d'abattement coûte environ 1,1 M€ par an au budget communal.

Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 9 000 € en 2017.

La tarification des services aux usagers (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quasiment stable, avec une augmentation limitée à 1% de la plupart des tarifs. Les tarifs de la pause méridienne, du stationnement payant, du cross, du cinéma Trianon restent inchangés par rapport à 2016.

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, son niveau est revenu à celui d'avant la crise financière et s'établit à 1,3 M€ depuis 2015. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète l'attractivité de notre territoire.

Après une chute du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) depuis 2013 en raison du nouveau mode de calcul pénalisant pour Sceaux adopté par le conseil départemental des Hauts-de-Seine basé sur le potentiel fiscal au lieu de la faiblesse des anciennes bases de taxe professionnelle, et des incertitudes quant à son affectation à la Métropole du Grand Paris, celui-ci reste en 2017, une recette reversée aux communes mais qui est intégrée aux variables d'ajustement et subit une ponction de -22%. Le FDPTP est estimé à 150 k€ en 2017.

Les subventions versées par les partenaires institutionnels (essentiellement la CAF et le Département) restent relativement stables en 2017. On peut cependant noter deux innovations majeures en 2017. D'une part, la signature d'un « contrat de développement territorial » avec le département des Hauts-de-Seine qui garantit à la Ville une stabilité des subventions au fonctionnement des crèches et de l'aide aux

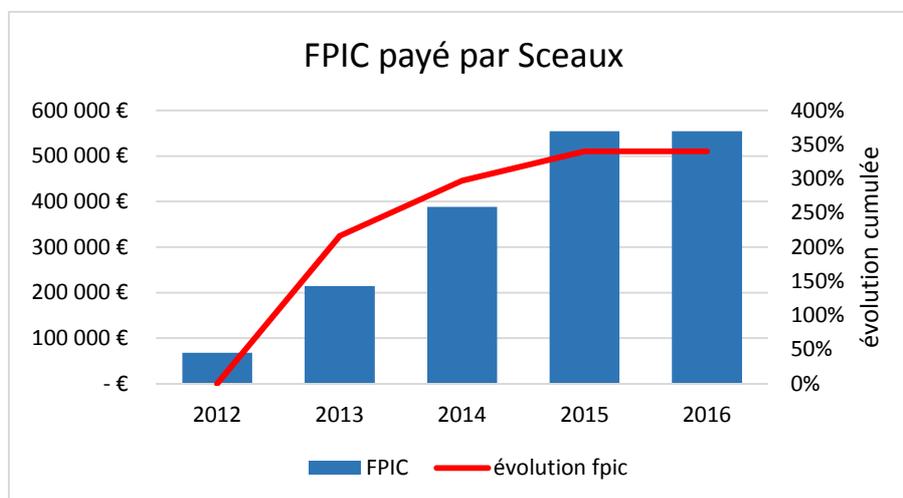
manifestations culturelles et sportives sur 3 ans (2016-2018). L'aide annuelle s'élève à 382 k€. D'autre part, la Ville lance la négociation avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine du futur contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), outil par lequel la CAF finance le fonctionnement de nos établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi que des dispositifs particuliers (Ram-Rap, coordination des crèches, etc.). L'aide annuelle de la CAF s'élève à 1 250 k€ au titre de la PSU (prestation de services unique), plus 200 k€ au titre du CEJ.

Le **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA) qui a pour objet la compensation par l'État aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire, augmente en 2017 du fait de dépenses d'investissement plus importantes en 2015 qu'en 2014. Il est estimé à environ 716k€ en 2017 contre 509k€ en 2016.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est estimée en 2017 à 554 k€, comme en 2016 et 2015 (contre 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012), en augmentation de 715 % par rapport à 2012, l'année de sa mise en place. La montée en charge nationale du FPIC a été reportée à 2018 en raison des réformes territoriales en cours. Son montant total est maintenu à 1 milliard d'euros en 2017 et atteindra 2% des recettes fiscales du bloc communal en 2018.

Il faut noter que la fusion de la CAHB dans l'ETPT Vallée Sud - Grand Paris a entraîné une baisse du FPIC de l'EPT et aurait dû induire une baisse équivalente du FPIC de Sceaux. Cependant, au vu de la situation financière du territoire, les villes membres du territoire ont décidé de verser le même montant de FPIC qu'elles versaient à leur ancienne communauté. Le coût s'élève à 115 k€ en 2016 pour Sceaux.



Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considéré comme une ville dite « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre

budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : **contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal, tel que calculé par les services de l'Etat, est à Sceaux nettement inférieur à la moyenne nationale.**

Par ailleurs, la Ville verra ses **dépenses de personnel** progresser de 3,5 % par rapport au CA 2016.

Cette augmentation plus importante que de 2015 à 2016 (+1,9%) se justifie par :

- la poursuite de la mise en place du protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) dont l'objectif est d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires, pour améliorer leur future pension de retraite potentielle et augmenter immédiatement les cotisations au régime spécial. Cette réforme a pour conséquence des reclassements indiciaires qui concernent les agents de toutes catégories ;
- la revalorisation de la valeur du point de +0,6% au 1^{er} février 2017 (après une première augmentation de 0,6% au 1^{er} juillet 2016), point d'indice qui était gelé depuis 2010 ;
- la poursuite de l'augmentation de la part patronale de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), soumise à la surcompensation des régimes de retraite, ainsi que celle de l'IRCANTEC, retraite complémentaire des agents contractuels ;
- l'augmentation des taux de cotisations URSSAF du régime général sur la maladie, la maternité, ainsi que la vieillesse déplafonnée ;
- l'augmentation du taux de cotisation accident de travail ;
- la revalorisation du taux de contribution transports à compter du 1^{er} avril 2017 ;
- l'organisation des 4 tours des élections présidentielles et législatives en avril, mai et juin 2017 (cette dépense est quasi-intégralement supportée par le budget communal) ;
- l'augmentation de 20% du taux de l'assurance du personnel, malgré un risque stable ;
- la poursuite de l'intégration des agents non titulaires dans le cadre du programme national de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ;
- la contractualisation avec un cabinet médical inter-entreprises pour la prestation d'un médecin du travail débutée au 1^{er} juillet 2016, la dépense se fera sur une année pleine en 2017.

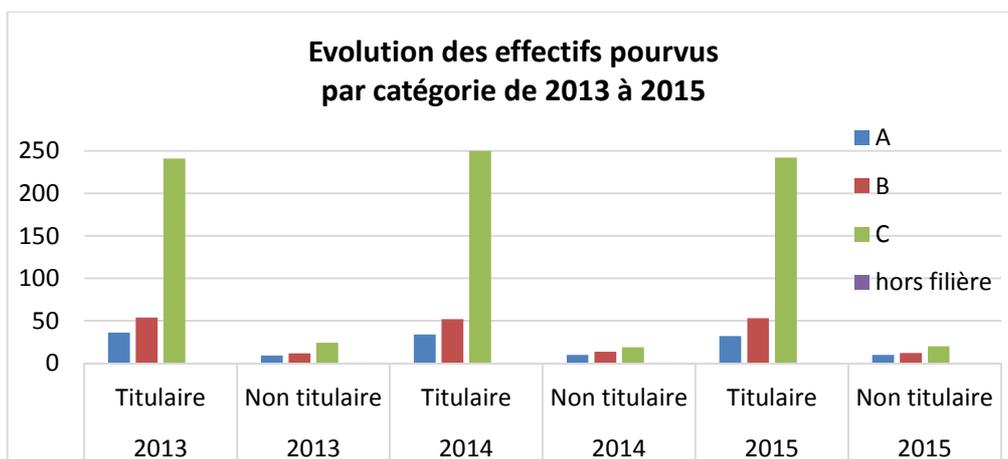
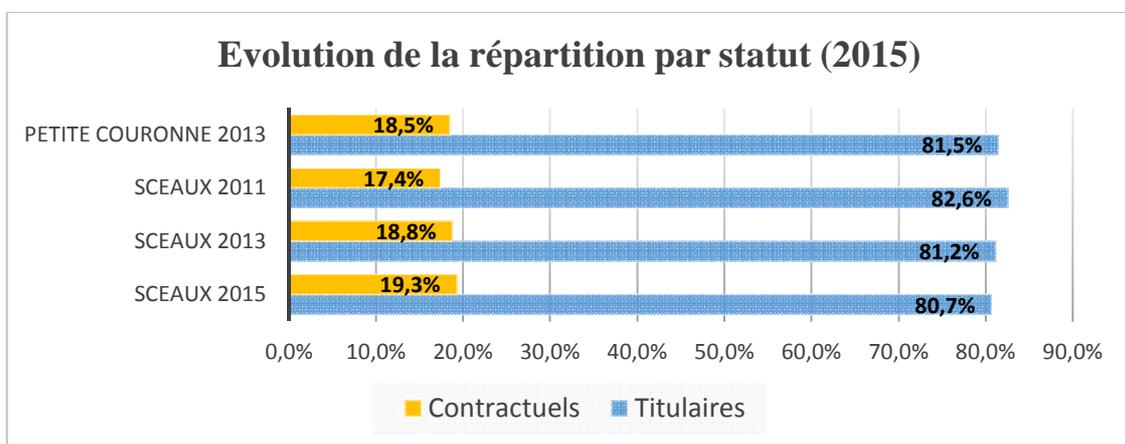
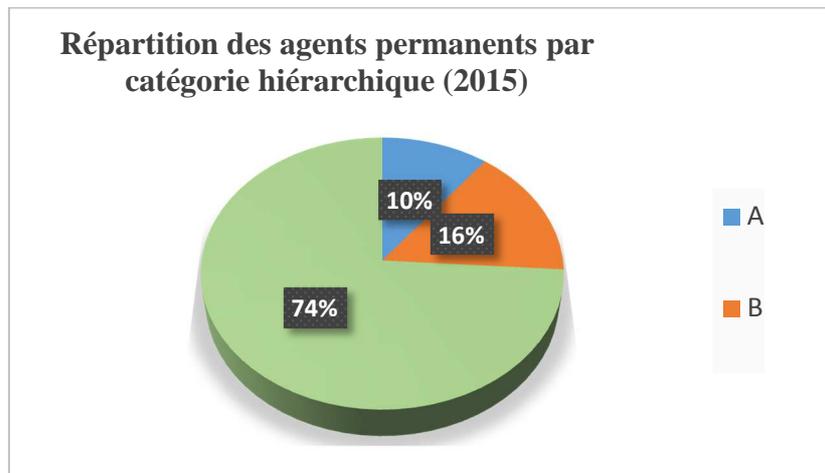
Cette hausse est limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- le développement des outils de suivi des dépenses de personnel ;
- le développement de la mobilité interne et de la réorientation professionnelle ;
- le non remplacement systématique des agents absents, des agents en mutation / mobilité et des départs à la retraite (chaque départ donne lieu à une étude approfondie du poste) ;
- la limitation du nombre d'heures supplémentaires ;
- la baisse des charges relatives à la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, en raison de l'atteinte du taux de 6% d'agents porteurs de handicap au sein des effectifs ;
- l'analyse des risques psychosociaux, projet qui s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du Pôle médico-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention présent pour limiter les risques professionnels et donc l'absentéisme maîtrisable.

La durée du travail s'établit à 1607 heures annuelles (avec déduction de deux jours – soit 14 heures – de fractionnement, le cas échéant), en application stricte de la loi.

Les heures supplémentaires sont très largement suivies et contenues, et elles ont diminué ces dernières années. Elles s'élèvent à environ 7 000 heures par an et correspondent essentiellement à des facteurs externes (tenue des bureaux de vote, périodes de neige ou de verglas) et, minoritairement, à l'organisation des manifestations municipales.

La structure et la composition des effectifs restent stables².



Rappelons que plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services **directement** auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, animation, etc...

² Source : bilan social 2015, présenté au conseil municipal (15 décembre 2016)

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et le financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - sont assurés principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir. C'est un contresens d'affaiblir leur capacité d'action dans la mesure où elles sont un des leviers importants de la croissance.

A Sceaux, cette ponction, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 27,5 point d'impôts en 2017 (et 94 points d'impôts en cumulé entre 2008 et 2017 !). Elle a pu jusqu'alors être absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale puisque les taux communaux n'ont pas été modifiés et la politique d'abattements maintenue.

Des priorités clairement réaffirmées pour 2017, rendues possibles grâce à la rigueur de gestion

La Ville place l'utilisateur au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux Info Mairie et Population Citoyenneté depuis 2011, et le service Finances-facturation depuis 2013), la ville a été récompensée en 2016 par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2017, la ville étend une nouvelle fois cette exigence de qualité puisqu'elle a été retenue pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les Chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation prend la forme d'un accompagnement s'échelonnant entre 2017 et 2020. Elle débute en 2017 par l'établissement d'un diagnostic global d'entrée entre mai et octobre 2017 et s'achèvera en 2020 avec un rapport de conclusion sur la capacité de la collectivité à entrer dans la phase de certification expérimentale. Seules 25 collectivités locales participent, sur l'ensemble de la France, à cette expérimentation exigeante (et 3 seulement en Ile-de-France).

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 317 € pour un enfant, 634 € pour 2, 1 029 € pour 3 etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 1 081 000€ qui est ainsi restitué aux familles (et même 1 600 k€ en intégrant les abattements pour charges de familles sur les impôts encaissés et reversés à l'ex-CAHB devenue VS-GP). Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées, d'un coût annuel de 9 k€.

Parallèlement doit continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées. Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité avec la gestion en direct du cinéma Trianon et l'importance des subventions octroyées aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 47 % des familles sont en prélèvement automatique et 28 % paient sur le portail famille, soit **plus de 75 % des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière

en 2012 et le *Territoria d'Or* en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et de l'Action sociale de la Ville et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires. Ce dispositif a permis d'accélérer très significativement le recouvrement des factures périscolaires et de crèches. Il a permis également d'aider plusieurs dizaines de familles à trouver des solutions à leurs soucis financiers (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers).

Un nouvel équipement destiné aux familles a été ouvert en janvier 2016 au sein du multi-accueil Charaire. Ce « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) est destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance ainsi qu'aux assistantes maternelles agréées qui accueillent ces enfants.

Enfin, en 2017, deux nouveaux équipements de proximité vont être ouverts. D'une part, un « espace seniors » va être aménagé dans les locaux de la résidence des personnes âgées « Les Imbergères » afin d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants. D'autre part, un nouvel « espace relais » sera construit en 2017 sur un terrain prêté par Sceaux Habitat afin d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants et les jeunes actuellement accueillis au sein de l'espace relais situé au Square Alsace-Bretagne (lieu devenu trop petit et non conforme aux réglementations d'accueil de personnes à mobilité réduite).

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité** : la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en 2012 le quartier des Musiciens, s'est poursuivi en 2014/2015/2016 par le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon, il va se poursuivre en 2017 avec les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson.

Par ailleurs, la rénovation complète du sol, de l'éclairage et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans tout le quartier Charaire se poursuit, avec des études relatives à l'aménagement de la contre allée de l'avenue de Camberwell et le passage Bergeret-de-Frouville. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour le développement de l'activité des commerces de ce quartier. Les rues ont ainsi été recouvertes de pavés en granit gris clair et gris foncé (succédant ainsi à l'ancien enrobé vieillissant et en mauvais état). Les anciens candélabres, appliques et autres lanternes ont tous été remplacés par des nouveaux candélabres écologiques accueillant un dispositif de vidéoprotection. De nouvelles caméras de surveillance, nomades, seront installées en 2017 dans différents lieux de la Ville (et notamment à Robinson).

Enfin, la ville a d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés). La Ville a mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'une disposition d'audiodescription, le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de caractères,...). Depuis 2016 la ville réalise ses travaux via la mise en œuvre d'un **Agenda d'accessibilité programmé (ADAP)**, adopté en septembre 2016 par le Conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 50 bâtiments publics sur les neuf années à venir, à raison d'environ 450 000 € par an. **Ceci représente l'équivalent de 2,5 points d'impôt.**

- **l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique** : ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de

Robinson, et continuera en 2017 avec la demande du déport des images sur le commissariat de police nationale de Châtenay-Malabry et l'installation de caméras nomades. A noter que le financement de l'Etat pour la première tranche a été annulé. Nous avons ainsi été privés de plus de 200 000 € de recettes pourtant promises ... De nouvelles demandes d'aide seront faites en 2017 pour les nouveaux programmes. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention seront accentuées, notamment en direction des publics jeunes et seniors.

- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable** : l'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale. En particulier, la Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (Vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et propose une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens. Les 5 stations Autolib' installées sur l'ensemble du territoire affichent un des meilleurs taux d'utilisation du réseau. En 2016, l'ensemble des véhicules légers acquis ont été des véhicules 100% électriques, financés en partie par le Sipperec et la MGP. Cette politique sera poursuivie en 2017, avec le remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques ou hybrides.

Par ailleurs seront poursuivis des investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies d'énergie.

- **le maintien du soutien au logement social** : la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux minimum de 25% (ce taux est actuellement de 22,4%), en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention à France Habitation depuis 2016.
- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2017 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres. De même l'Etat a décidé de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle impossible. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte.
- **la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la gestion en direct de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par notre manager du commerce. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2016, 1 film, 1 documentaire et 4 séries télévisuelles ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 10 000 €. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre-ville.
- **la poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public.

Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et financer prévus en 2017 :

- ✓ la fin des travaux de la phase 1 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste. Les études relatives à la phase 2 ont également été lancées ;

- ✓ le début des travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis (avec un début des travaux prévue fin 2017/ début 2018) ;
 - ✓ la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} (début des travaux mi-2017)
 - ✓ le début des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale (début des travaux mi-2017) ;
 - ✓ l'aménagement d'un espace seniors dans les locaux de la résidence pour personnes âgées « Les Imbergères » ;
 - ✓ la construction d'un « espace relais » de technologie innovante (en conteneurs) pour accueillir dans de meilleures conditions les 6-14 ans sur le secteur Alsace-Bretagne
 - ✓ la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (secteur Blagis/Aulnes en 2017/2018).
- **la poursuite de la politique de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal**, avec l'aide et le portage financier de l'EPPFIF.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

Elle est également rendue possible par la recherche de tous les modes de financements possibles :

- **le maintien d'un niveau d'autofinancement au maximum de nos capacités.** Chaque année, la Ville inscrit en autofinancement obligatoire les dotations aux amortissements et l'excédent de fonctionnement disponible. Cet autofinancement s'élèvera à 3,2 M€ en 2017, au même niveau qu'en 2012.
- **la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires, avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition.** Au sein des services DAUST/Finances, une cellule « recherche de subventions » a été montée (sans création de poste), avec mission de rechercher et obtenir toutes les subventions possibles. Ainsi, en 2016, cette cellule a obtenu près de 1,3 M€ de subventions d'Etat (dispositif Dotation de soutien à l'investissement local, DSIL), près de 3,2 M€ de subventions du département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement territorial, près de 1,6 M€ de subventions pour la rénovation de la bibliothèque. Son action sera naturellement poursuivie en 2017.
- **le recours à l'emprunt, ressource très peu chère au vu des taux d'intérêts.** La Ville poursuit sa stratégie de recours à l'emprunt : rester à un niveau d'endettement proche de celui de 2008, autour de 55 M€ d'encours de dette y compris le fonds foncier.
- **la cession ou la mise en bail à construction de réserves foncières**, grâce à des stratégies d'acquisition au fil du temps de terrains ou bâtiments mis sur le marché local. Cette politique de cession a rapporté près de 3,6 M€ en 2015 (cession du 34 boulevard Desgranges), 1,8 M€ en 2016 (cession du terrain du 27/29 avenue Jules-Guesde). Elle rapportera plus de 6,4 M€ en trésorerie en 2017 (cession du terrain du 13 avenue Jules-Guesde, inscrit en 2014/2015). En 2017, la Ville prévoit également la vente d'autres réserves foncières à hauteur de 3,5 M€ ainsi que la signature de deux baux à construction qui lui rapporteront près de 5 M€.

Enfin, et malgré les très importants prélèvements opérés sur nos recettes et les dépenses imposées, nous maintenons l'objectif d'une stabilité des taux d'imposition, comme depuis 2008.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.